

02B-200015162-20220923-2022-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Affichage : 03/10/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORIENTE**

Séance du Vendredi 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 18 h 00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, Maison des Associations à Aléria, sur convocation du Président, Jean Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 40</b>
<b>Nombre de conseillers présents : 21</b>
<b>Nombre de votants : 26</b>
<b>Pour : 26      Contre : 0      Abstentions : 0      Ne se prononcent pas : 0</b>
<b>Membres présents :</b> ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – ANTONETTI Jean-Marie – BALDOVINI Anthony – BUSSETTA Jean-Yves – CASANOVA André – CASTELLANI Jean-Charles – CHESSA Pascal – DOMPIETRINI Pierre-François – LUCIANI Dominique – MARCEHTTI Laurent – MARIANI Marthe – MAURIZI Pancrace – PALMIERI Michel – PAOLACCI Jean-Toussaint – PIRAS Marie-Antoinette – PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne – RICCIARDI-SAEZ Celia – VANNUCCI Bernard – VENTURINI Dominique
<b>Membres excusés et représentés par pouvoir :</b> ANGELINI Colomba – GIULY Martin – LUIGGI Laure – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – TADDEI Laurence
<b>Membres Absents :</b> BONIFACI Jean-François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CORONA Jean – GIACOBETTI Xavier – GIUGANTI Paul – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – MEDORI Severin – NOIRAUT-ROSSI Patricia – ORSUCCI Christian – PAOLI Jean-François – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean-Baptiste
<b>Date de la convocation : 23/09/2022</b>
<b>Date de l'affichage : 26/09/2022</b>

**Objet : création d'un plateau sportifs dédié au tennis et au paddle au sein du complexe de Casabianda**

Le Président rappelle au conseil que la Communauté de communes est compétente en matière de construction et d'entretien d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Que le club de tennis du TC Aleria, créée en 1982, est le seul club de la discipline présent sur le territoire de la Communauté de communes et qu'en 2021, le club comptait 113 licenciés dont une majorité d'enfants, encadrés par des professeurs diplômés.

Depuis sa création, le TC Aleria a bénéficié des terrains implantés au sein de l'actuel camping Capfun. Or, en juillet 2022 le club a informé la Communauté de communes qu'il perdra la jouissance de ces aires de jeu à la fin de l'année 2023, ce qui met en péril la pérennité de son activité et au-delà de la pratique sur notre territoire du tennis dans un cadre associatif reconnu et qualifié. Afin de pallier ces difficultés, il est soumis au Conseil communautaire la possibilité d'implanter sur le site du complexe sportifs Xavier Carlotti de Casabianda, une aire de jeux composée de 3 terrains de tennis éclairés, de 2 terrains de paddle, également éclairés, d'un club house et d'un parking attenant de 20 places.

02B-200015162-20220923-2022-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Affichage : 03/10/2022

La réalisation de ce projet permettrait notamment de donner la possibilité au club de poursuivre son travail de formation et d'organisation de compétitions officielles sur notre territoire, au sein d'un espace dont la vocation sportive serait confortée en plus de se situer au plus près du bassin de licenciés du TC Aleria. Ce dernier ayant par ailleurs pris l'engagement d'animer les 2 terrains de tennis intercommunaux de Linguizetta.

L'implantation sur le site de 2 terrains de paddle permettrait quant à elle d'accroître la pratique des sports de raquette, en répondant à une demande croissante en la matière, en plus de s'inscrire dans le cadre de l'opération « 5000 terrains de sport » portée par l'Agence Nationale du Sport, qui cible et soutient financièrement la construction de ce type d'équipement dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Les devis sollicités pour réaliser cette opération font état d'un besoin en investissement de 760 382€ HT. Afin de permettre la réalisation de cet investissement, il est envisagé de solliciter selon le plan de financement ci-après les partenaires financiers de la Communauté de communes, l'Etat au travers notamment de l'ANS et la Collectivité de Corse.

Plan de financement :

Financeurs	Taux	Montant HT
ETAT	40%	
COLLECTIVITE DE CORSE	40%	
COMMUNAUTE DE COMMUNES	20%	152 076€
Total	100%	760 382€

En conséquence il est demandé au Conseil d'approuver la réalisation du projet de création d'un plateau sportif dédié au tennis et au paddle sur le site de Casabianda, ainsi que des équipements attenants et d'approuver le plan de financement correspondant.

Où l'exposé du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la décision de créer un plateau sportif dédié au tennis et au paddle sur le site de Casabianda et autorise le président a engagé toutes les démarches administratives et financières permettant la concrétisation de cette opération.

Nombre de votants : 26  
 Votant pour : 26  
 Contre : 0  
 Nuls : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président  
 Jean Claude Franceschi